

## Liste des documents à fournir par chaque acquéreur pour créer votre dossier

---

- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 (si disponible)
- Justificatifs pour l'ensemble des ressources mensuelles des 3 derniers mois (salaire ou revenu d'activité, déclaration URSSAF, allocations chômage, prime d'activité, RSA, AAH, allocations familiales, etc.)
- Relevés de comptes bancaires des 3 derniers mois (relevés des comptes courants détaillés couvrant l'intégralité des mouvements bancaires pour chaque mois)
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer – notamment pour les locataires du parc social, facture d'électricité/eau/gaz, attestation d'hébergement)
- Dernier avis de taxe foncière de tous les biens immobiliers détenus en propre, en commun ou en indivision (le cas échéant)
- Attestation employeur indiquant la nature de l'activité professionnelle et son lieu d'exercice
- Charte habitat participatif complétée (téléchargeable dans la rubrique « Opérations en cours »)
- Copie d'un justificatif de situation de handicap (le cas échéant)
- Offre bancaire (si j'en possède une)

